

Séance du 21 Décembre 2004

L'an deux mil quatre le vingt et un Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de GUERLESQUIN, légalement convoqué s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M.Paul UGUEN, Maire.

Présents : M. Paul UGUEN, Maire, M.Pierre MENEZ, 1er Adjoint, M. Daniel FUSTEC, 2ème Adjoint, M. André RIOU 3ème Adjoint, Mme Martine JAOUEN, 4ème Adjoint, Mme Martine CUEFF, 5ème Adjoint, M. Jean CORVEZ, M. Arsène INIZAN, Mme Louissette LE ROUX, M.Pierre LE DILAVREC, M. Rémy LE MEUR, Mme Françoise NORMAND, M.Tanguy MORVAN, M. Jacques TILLY

Absents : M. Romain QUERE, Mme Sylvie GEFFROY -LE JAN, M. Michel LE ROY,

Procurations : M. Michel LE ROY à M. André RIOU

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 17

Date de convocation du Conseil Municipal : 15 Décembre 2004

Date de Publication : 22 Décembre 2004

Secrétaire : M. Pierre LE DILAVREC

Objet : Paiement d'honoraires d'avocat

Le Maire expose au Conseil qu'il y a lieu de délibérer sur le paiement de factures d'honoraires présentée par Me COUDRAY

- dans le cadre du dossier du contentieux Société des Courses/ Commune de Guerlesquin

- réalisation d'un mémoire en défense n° 2. Le Montant des honoraires présentés est de 412,40 € H.T, 493,23 € TTC

- Audience (préparation et plaidoirie). Le Montant des honoraires présentés est de 198,18 € H.T, 207,02 € TTC

- dans le cadre du contentieux : M. Jacques TILLY /Commune de Guerlesquin (requête en annulation de délibération du 9 Décembre 2003)

- Rendez-vous + consultation + mémoire en défense : Le Montant des honoraires présentés est de 1159,85 € H.T, 1387,18 € TTC

Le Maire demande au Conseil de l'autoriser à effectuer le paiement de ces trois factures. Adopté par 13 voix pour et 2 abstentions